

# ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX

## BUDGET FÉDÉRAL 2021

Analyse  
d'Échec aux Paradis  
Fiscaux

Le budget fédéral 2021 contient plusieurs annonces concernant la justice fiscale. Le collectif Échec aux paradis fiscaux les a analysées pour vous.

- Taxe sur les services numériques
- Limitations relatives aux déductions d'intérêts excessives
- Prévention des stratagèmes fiscaux transfrontaliers
- Règles de divulgation obligatoires & Transparence de la propriété effective
- Lutte contre l'évasion et l'évitement fiscal
- Renforcement de l'Agence du Revenu du Canada
- Protection de l'équité et l'intégrité de notre régime fiscal
- Lutte contre les stratagèmes d'évitement fiscal abusif
- Perception améliorée des droits et des taxes sur les marchandises importées

## TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES

Dès le 1er janvier 2022, taxe de 3% sur les services numériques

Depuis 2013, les discussions internationales pour établir une taxe sur les services numériques stagnent et font la pluie et le beau temps sur les tentatives nationales de prendre les devants. D'ici juin 2021, l'OCDE devrait, selon toute vraisemblance, aboutir à un accord multilatéral. Le Canada confirme son engagement, non seulement, à respecter un tel accord, mais à aller de l'avant avec une taxe unilatérale en l'absence d'un tel accord

Échec aux paradis fiscaux accueille positivement cette annonce.

**Qu'est-ce qu'une taxe sur les services numériques?**

**C'est une taxe appliquée aux revenus tirés des services numériques qui dépendent des contributions en données et en contenu des utilisateurs canadiens.**

**Une telle taxe s'applique aux transactions faites sur une place de marché en ligne, aux frais d'abonnement d'un service web, aux revenus publicitaires ou encore aux revenus tirés des données des utilisateurs des réseaux sociaux.**

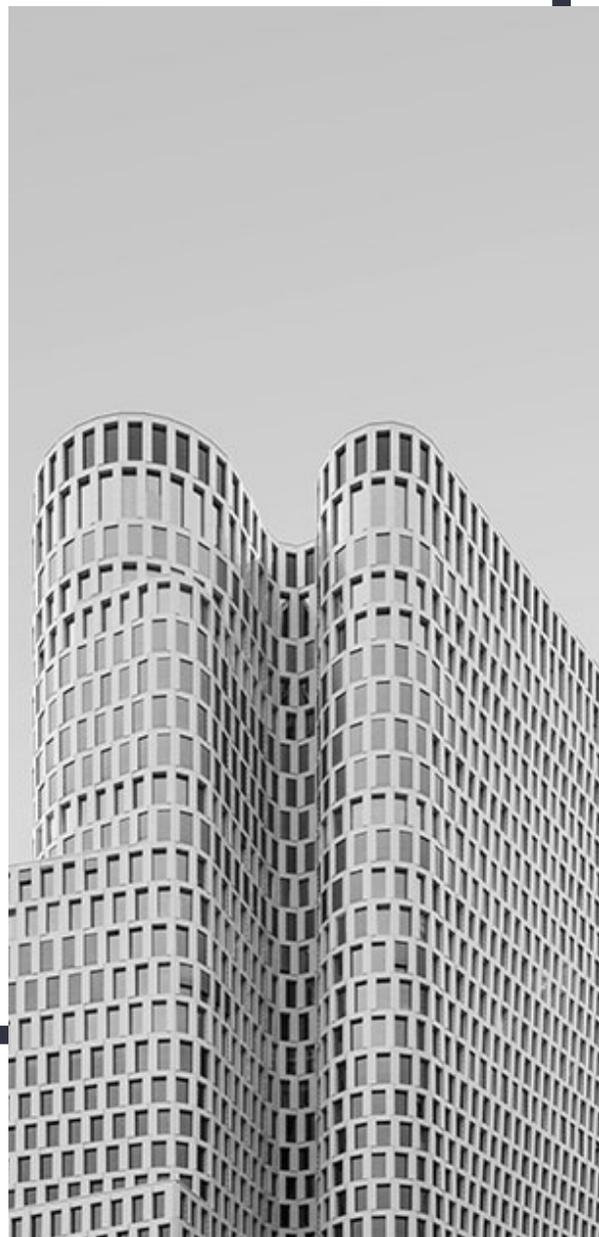
## LIMITATIONS RELATIVES AUX DÉDUCTIONS D'INTÉRÊTS EXCESSIVES

Les entreprises peuvent déduire de leurs revenus les frais d'intérêts encourus sur leurs emprunts. Au Canada, jusqu'à maintenant, aucune limite n'était prescrite pour cette déduction.

Le Canada est le seul des pays du G7 à ne pas avoir imposé une limite sur les déductions d'intérêts. Certaines entreprises manipulent ces frais d'intérêt à l'aide de filiales étrangères, ce qui leur permet de réduire leur revenu imposable.

À compter de 2023, une limite de déduction équivalente à 40% des gains sera imposée. Dès 2024, cette limite passera à 30%. Il est estimé que cette mesure engrangera des revenus de 5,3 milliards \$ sur 5 ans.

Échec aux paradis fiscaux accueille positivement cette nouvelle, bien qu'elle soit *très* tardive. Encore et toujours, le Canada ne fait pas preuve de leadership, il se contente d'être parmi les derniers de classe.



## PRÉVENTION DES STRATAGÈMES FISCAUX TRANSFRONTALIERS

« Selon les règles actuelles, une entreprise multinationale peut exploiter le traitement différent de certaines entités commerciales et de certains instruments financiers au Canada et dans un autre pays pour gagner un revenu qui n'est imposé dans aucun pays. Ces stratagèmes érodent l'assiette fiscale qui soutient les programmes et les services offerts aux Canadiens, mais confèrent également un avantage indu aux entreprises multinationales par rapport aux entreprises canadiennes, surtout nos petites et moyennes entreprises.

Le budget de 2021 propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'éliminer les avantages fiscaux des dispositifs hybrides. Ces propositions seront mises en œuvre par étapes à compter du 1er juillet 2022. »

Échec aux paradis fiscaux accueille favorablement cette annonce. Bien que nous appuyons les intentions qui s'y trouvent, il est encore trop tôt pour juger de la valeur de la mesure.



# RÈGLES DE DIVULGATION OBLIGATOIRES & TRANSPARENCE DE LA PROPRIÉTÉ EFFECTIVE

Amélioration de la transparence fiscale et corporative

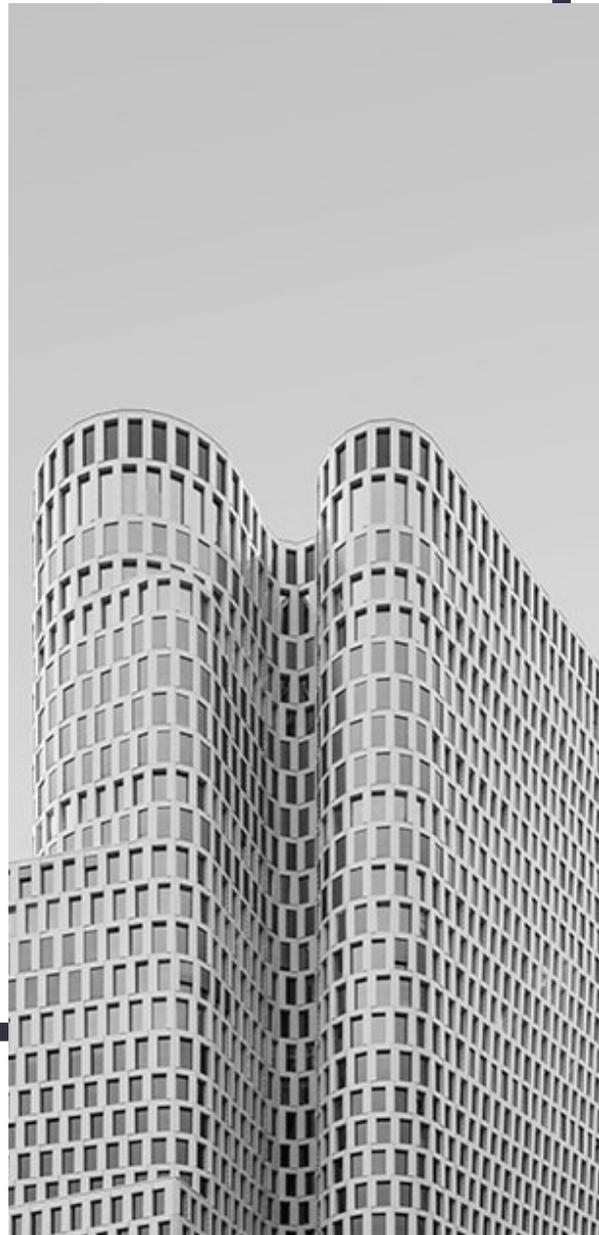
- Le gouvernement fédéral tiendra une consultation publique sur des propositions visant à améliorer les règles canadiennes en matière de divulgation obligatoire de l'impôt sur le revenu.
- Le budget alloue également 2,1 millions \$ sur 2 ans à la mise en œuvre d'un registre public de la propriété effective des entreprises d'ici 2025.

Échec aux paradis fiscaux salue toutes initiatives améliorant la transparence fiscale et corporative afin d'aider à la traçabilité des fraudes et des fraudeurs. Le Canada tire de la patte en ce domaine. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne ont déjà mis en place des registres des bénéficiaires effectifs. L'horizon de 2025 prévu pour la mise en place d'un tel registre au Canada est décevant et montre le manque de collaboration du gouvernement qui préfère maintenir sa réputation comme pays favorables aux entreprises.

## LUTTE CONTRE L'ÉVITEMENT FISCAL ET L'ÉVASION FISCALE

Le budget de 2021 propose un montant supplémentaire de 304,1 millions \$ sur 5 ans pour permettre à l'ARC de financer de nouvelles initiatives et d'étendre les programmes existants.

Échec aux paradis fiscaux accueille positivement cette nouvelle. Cependant, l'ARC semble cibler principalement l'évasion fiscale interne et non l'évasion et l'évitement fiscal international.



## RENFORCEMENT DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 230 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à l'ARC afin qu'elle puisse mieux percevoir les impôts impayés.

Échec aux paradis fiscaux demande un refinancement massif de l'ARC après les compressions de 1 milliard \$ faites pas le gouvernement Harper. Depuis 2015, 500 millions \$ ont été retrouvés. Les nouveaux montants annoncés dans le budget combleraient les 500 millions \$ manquants s'ils se concrétisent réellement.



# PROTÉGER L'ÉQUITÉ ET L'INTÉGRITÉ DE NOTRE RÉGIME FISCAL

Le gouvernement prend acte du caractère vétuste de ses lois

Après un cuisant échec devant la Cour suprême (*Sa Majesté la reine c. Cameco Corporation*), le gouvernement reconnaît finalement que ses lois fiscales sont périmées.

Le budget annonce l'intention du gouvernement de tenir des consultations sur les règles canadiennes sur les prix de transfert en vue de protéger l'intégrité du régime fiscal du Canada.

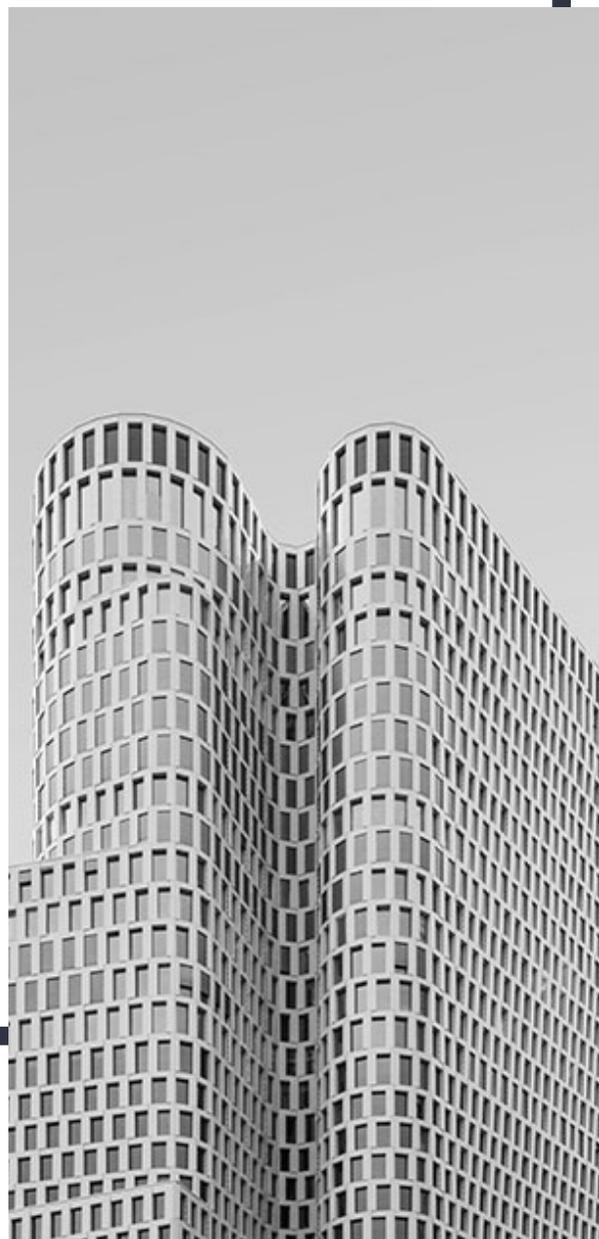
Mais l'accès de conscience du gouvernement a ses limites : il ne faudrait surtout pas attaquer à « l'attrait du Canada comme destination de nouveaux investissements et de nouvelles activités commerciales. »

Échec aux paradis fiscaux accueille favorablement cette intention du gouvernement de revoir ses lois et règlements en matière de prix de transfert. Le collectif espère qu'il ne s'agira pas d'une consultation d'apparat et qu'un réel renforcement des règles anti-évitement en découle.

## **LUTTE CONTRE LES STRATAGÈMES D'ÉVITEMENT FISCAL ABUSIF**

**Le budget de 2021 propose de présenter un certain nombre de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour lutter contre les planifications fiscales abusives, ainsi qu'une pénalité pour ceux qui conçoivent et font la promotion de tels stratagèmes.**

**Échec aux paradis fiscaux accueille positivement cette nouvelle. Cependant, le flou persiste sur la teneur des modifications annoncées : il nous est donc difficile de juger de leur portée.**



## **PERCEPTION AMÉLIORÉE DES DROITS ET DES TAXES SUR LES MARCHANDISES IMPORTÉES**

**Comme le recommandait la commission des finances publiques du Québec depuis 2017, la perception des droits de douane et des taxes sur les marchandises importées par le biais de plateformes numériques doit être revue de fond en comble. Le gouvernement fédéral semble enfin avoir compris le message.**

**Échec aux paradis fiscaux est heureux de voir que le gouvernement fédéral semble vouloir mettre son calendrier à jour.**

# PLUS DE 16 MILLIARDS \$ SUR 5 ANS.

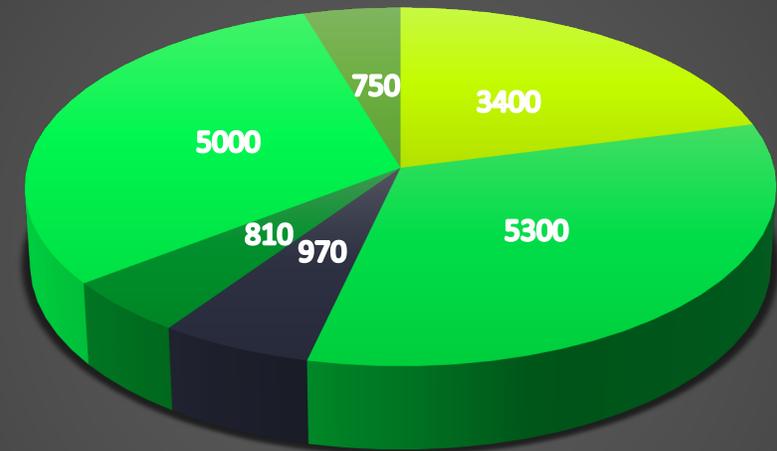
La lutte pour la justice  
fiscale: on y gagne tous!

Le total des revenus prévus pour l'ensemble des mesures annoncées qui touchent les mandats d'Échec aux paradis fiscaux est de 16 milliards \$ pour les 5 prochaines années.

Alors que nous sommes dans une crise sanitaire et économique sans précédent, nous sommes encouragés de voir que le gouvernement sort finalement sa tête du sable et cesse de jouer à l'autruche.

Ce budget — qui est, en définitive, un budget électoral — est plein de bonnes intentions, mais reste muet sur la mise en application de plusieurs de ces mesures. Le collectif **Échec aux paradis fiscaux** veillera à ce que le gouvernement mette en acte son plan.

## Recettes combinées des mesures annoncées en millions de \$ Total sur 5 ans: 16,2 milliards \$



- Taxe numérique
- Limitations relatives aux déductions d'intérêts excessives
- Prévention des stratagèmes fiscaux transfrontaliers
- Lutte contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale
- Renforcement de l'ARC
- Perception améliorée des droits et des taxes sur les marchandises importées